Existe il une récompense déterminée réservée à celui qui mémorise le Coran

Quelle est la récompense, la rétribution et les avantages que le Coran et la Sunna prévoient pour une femme qui se marie avec un homme qui sait le Coran par cœur et en fait une dot pour la femme? Puisse Allah vous récompenser par le bien.

Louanges à Allah

Le mérite d'épouser une personne qui sait le saint Coran par cœur provient du fait d'épouser un porteur de l'héritage prophétique. Si l'intéressé applique ce qu'il a appris, il aura réuni toutes les vertus: le bien caché puisqu'il porte dans sa mémoire la parole d'Allah Très haut et le bien apparent que traduisent la bonne pratique et les bonnes mœurs. Allah le Puissant et Majestueux dit: «Ensuite, Nous fîmes héritiers du Livre ceux qui de Nos serviteurs que Nous avons choisis» (Coran,35:32). Le Transcendant dit encore: «Ceux qui récitent le Livre d'Allah, accomplissent la Salat, et dépensent, en secret et en public de ce que Nous leur avons attribué, espèrent ainsi faire un commerce qui ne périra jamais afin [qu'Allah] les récompensent pleinement et leur ajoute Sa grâce. Il est Pardonneur et Reconnaissant» (Coran,35:29-30). Moutraf (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) avait l'habitude de dire chaque fois qu'il récitait ce verset: voilà le verset des lecteurs (du Coran)» . Voir al-Qour'an al-adhiim,6/545.

Nous avons abordé exhaustivement les mérites de celui qui sait le Coran par cœur dans notre site sous le numéros: 14035 et

20803.

Epouser une personne bénéficiant de tant de mérites et de récompenses est nul doute à même de fonder l'espoir de réaliser le bonheur pour l'épouse , la distinction et la droiture pour les enfants et l'agrément; l'acceptation et la quiétude pour la famille tout entière. Mais tout cela suppose que celui qui sait le Coran par cœur l'applique, s'en inspire dans ses mœurs, en tire des règles de conduite et craigne Allah le Puissant et Majestueux dans toutes ses affaires. C'est une telle personne qui doit être recherchée par le jeune femme ou la fille désirant se marier. Il ne s'agit pas de la seule mémorisation qui n'est pas suivie de la pratique ni la mémorisation des mots ou des lettres qui reste sans effets sur la conduite et les mœurs. Celui qui se contente de cela doit être évité. On ne doit pas se laisser tromper par lui, comme Ibn al-Djawzi y attire notre attention dans Talbis ibliss (p.137-140) dans le cadre d'un chapitre consacré aux lecteurs du Coran.

Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a donné épouses à certains de ses compagnons pour leur mémorisation du saint Coran.
Sahl ibn Saad as-Saidi (P.A.a) a dit: «Je me trouvais dans un groupe autour du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) quand une femme se présenta et dit:

-Messager d'Allah, elle vous offre sa personne! Voyez ce que vous déciderez à son propos.»

Il ne lui donna aucune réponse. Ensuite , la femme se leva de nouveau , et dit:

- Messager d'Allah, elle vous offre sa personne! Voyez ce que vous déciderez à son propos.»

Il ne lui
donna aucune réponse. Ensuite , la femme se leva pour la troisième fois , et dit: « elle vous offre sa personne! Voyez ce que vous déciderez à son propos».
Un homme se lava et dit: ô messager d'Allah, donnez la moi comme épouse.

-
Aves
quelque chose à lui offrir?

-
Non.

-
Vas
chercher ne serait-ce qu'une bague en fer. As-tu mémorisé une partie du Coran?

-
Oui,
j'ai mémorisé la sourate telle et la sourate telle.

-
Vas,
je te l'ai donnée en mariage en contrepartie de ce que tu as appris du Coran?»
(Rapporté par al-Boukhari (5149) au chapitre marier en contrepartie du Coran
et par Mouslim (1425).

Al-Hafida ibn Hadjar
(Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: al-Qadi Iyadh dit: «les propos en
contrepartie ce que tu as appris du Coran peuvent être interprétés de deux façons. La plus claire est de dire
qu'il s'agit d'apprendre à la femme tout ce que l'intéressé avait appris du

Coran ou une partie déterminé du Coran et que ce service constitue la dot. Cette interprétation a été rapportée de Malik. Elle est corroborée par cette expression employée dans certaines versions du hadith «il lui apprit des éléments du Coran». L'autre façon d'interpréter consiste à supposer que la lettre b ait le même sens que la lettre l ce qui donne à la
phrase le sens suivant: je te l'ai donnée à cause de ce que tu as appris du Coran. Il entendait l'honorer en lui donnant la femme sans dot en raison de sa
mémorisation intégrale ou partielle du Coran.

Ceci ressemble à l'histoire d'Abou Talha avec Oum Soulaym telle rapportée et authentifiée
par An-Nassai par la voie de Djaafar ibn Soulaymane d'après Thabit qui le tenait d'Anas qui a dit: «Abou Talha avait demandé la main d'Oum Soulaym. Cette
dernière dit: un homme comme toi n'est pas un prétendant à refuser. Mais vous
êtes un mécréant alors que moi je suis une musulmane. Il ne m'est pas permis de
t'épouser. Su tu te convertis , ce serait ma dot et je n'en demanderai pas une
autre. Abou Talha se convertit et ce fut la dot de sa femme.»

Nassaiai a rapporté par al
voie d'Abdoullah ibn Oubaydallah ibn Abi Talha qu' Anas a dit: «Abou Talha épousa Oum Soulaym et l'offrit comme dot sa conversion à l'Islam. Il cite ensuite l'histoire racontée plus haut et dit à la fin: « C'était la dot convenue entre eux.» Nassai lui donne ce
titre faire de la conversion à l'Islam une dot . Puis
il a introduit le hadith de Sahl par ces termes: marier
quelqu'un en contrepartie d'une sourate du Coran. C'est comme s'il entendait opter pour la deuxième interprétation.» Extrait sommaire de Fateh al-Bari (9/212-213).

En dehors de ce que nous
venons de dire, nous ne connaissons pas une tradition particulière traitant du

mérite d'une personne qui épouse un mémorisant du Coran en précisant qu'elle
recevra une telle ou telle récompense ou en lui promettant une faveur ou autre
chose.

Allah le sait mieux.